

A.D.N. INVEST

Société civile immobilière

Au capital de 1000 EUROS

Siège social : 25 , rue Carnot à VAL DE BRIEY (54150)

Immatriculée au RCS de VAL DE BRIEY : 949975999

Numéro SIRET : 949975999

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

LE QUATRE AVRIL,

A 16 heures 35 minutes.

Les associés de la société dénommée A.D.N. INVEST, Société civile immobilière au capital de 1 000,00 € divisé en 4000 actions, ayant son siège social à VAL DE BRIEY (54150), 25, rue Carnot identifiée au SIREN sous le numéro 949975999 et immatriculée au RCS de VAL DE BRIEY, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à VAL DE BRIEY sur convocation verbale faite par le gérant.

L'assemblée générale est présidée par Maître Grégoire JANNOT, en sa qualité de gérant de ladite société.

Est désigné comme secrétaire : Maître Olivier ARRICASTRES.

Une feuille de présence, ci-après annexée, a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

ASSOCIES

1) Monsieur Olivier Henri **ARRICASTRES**, notaire, demeurant à MARLY (57155), 51 clos des Acacias,

Né à POMPEY (54340), le 31 mars 1965.

Epoux de Madame Marie-Josèphe Anne ADAM,

Marié à la mairie de NANCY (54000), le 29 juin 1996.



Soumis au régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Yves MARTIN Notaire à NANCY (54000), le 14 juin 1996, préalablement à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

De nationalité française.

Représentant 233.3 parts sur un total de 1000 et une part en indivision à hauteur d'un tiers.

2) Monsieur Stéphane Christian François **LHOMME**, notaire, demeurant à MARLY (57155), 1, clos des Lilas,

Né à METZ (57000), le 1er juin 1965.

Epoux de Madame Joanne Madeleine FOURNY,

Marié à la mairie de RAMATUELLE (83350), le 11 novembre 2011.

Soumis au régime de la communauté universelle aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Me SIMON Jean-Michel Notaire à VIGY (57640), le 1er octobre 2011, préalablement à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

De nationalité française.

Représentant 233.3 parts sur un total de 1000 et une part en indivision à hauteur d'un tiers.

3) Monsieur Yves **LACOSTE**, notaire, demeurant à BOUZONVILLE (57320), 16, rue Sainte Marie,

Né à METZ (57000), le 10 février 1974.

Divorcé de Madame Gwenaëlle **MADEC**, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de METZ le 2 avril 2019, et non remarié.

Partenaire de Madame Martine Gabrielle Jeanine MASSONET, aux termes d'un pacte civil de solidarité, reçu par Maître Grégoire JANNOT, notaire à VAL DE BRIEY (54150), en date du 14 octobre 2019.

Pacsé sous le régime de la séparation des patrimoines.

De nationalité française.

Représentant 90 parts sur un total de 1000.

4) Monsieur Grégoire Nicolas Marie **JANNOT**, notaire, demeurant à LE BAN SAINT MARTIN (57050), 39, rue de la Côte,

Né à THIONVILLE (57100), le 28 janvier 1983.

Célibataire.

Non soumis à un pacs ou partenariat,

De nationalité française.

Représentant 262.3 parts sur un total de 1000, et une part en indivision à hauteur d'un tiers, ayant le pouvoir de vote pour cette part indivise, représentant donc 263 parts.

5) Mademoiselle Frédérique Marie **DESPINETTE**, notaire, demeurant à METZ (57000), 1, rue Gisors,

Née à BRIEY (54150), le 8 décembre 1990.

Célibataire.

Partenaire de Monsieur Yann Pierre FAVENNEC, aux termes d'un pacte civil de solidarité en date du 12 décembre 2024 et enregistré au service de l'état civil de la mairie de METZ (57000), le 12 décembre 2024.

Pacsé sous le régime de la séparation des patrimoines.

De nationalité française.

Représentant 90 parts sur un total de 1000.

6) Mademoiselle Marine **COCCIALE**, notaire, demeurant à MARLY (57155), 43 Les Hameaux du Bois,

Née à METZ (57000), le 26 juin 1992.

Célibataire.

Partenaire de Monsieur Pierre-Henri DAUSSY, aux termes d'un pacte civil de solidarité en date du 24 décembre 2021 et enregistré au service de l'état civil de la mairie de MARLY (57155), le 24 décembre 2021.

Pacsé sous le régime de la séparation des patrimoines.
De nationalité française.
Représentant 90 parts sur un total de 1000.

Formant la totalité du capital social.

PRESENCE - REPRESENTATION

- Monsieur Olivier **ARRICASTRES** est ici présent.
- Monsieur Stéphane **LHOMME** est ici présent.
- Monsieur Yves **LACOSTE** est ici présent.
- Monsieur Grégoire **JANNOT** est ici présent.
- Mademoiselle Frédérique **DESPINETTE** est ici présente.
- Mademoiselle Marine **COCCIALE** est ici présente.

Le président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; ainsi, l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

REALISATION DES CONDITIONS SUSPENSIVES

- Constat de la réalisation des conditions suspensives du protocole de cession suite au départ de Madame Audrey SIBUT-SCHNEIDER

POUVOIRS

- Approbation des pouvoirs donnés à Maître Grégoire JANNOT, avec faculté de délégation et de substituer, à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées.

DELIBERATIONS

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- les statuts à jour de la société ;
- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises au vote.

Le président indique que, conformément aux dispositions réglementaires, tous les documents nécessaires à l'information des associés ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

Diverses explications sont échangées entre les membres de l'assemblée et le président répond aux questions qui lui sont posées.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

RESOLUTIONS

1) RESOLUTION SANS VOTE – REALISATION DES CONDITIONS SUSPENSIVES



Maître Grégoire JANNOT, en sa qualité de président de ladite société, rappelle la signature du protocole de cession des actions appartenant à Me SIBUT-SCHNEIDER, ancienne associée, au profit de Maître Marine GUEUDIN, nouvelle associée et au profit de Maître Grégoire JANNOT, Maître Yves LACOSTE, Maître Marine COCCIALE et Maître Frédérique DESPINETTE.

Il est constaté la réalisation des conditions suspensives prévues au protocole de cession en date à SAINT AIL, le 29 novembre 2024, savoir :

- *Acceptation par Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice, du retrait de Maître SIBUT SCHNEIDER, Cédant aux présentes, de ses fonctions de notaire associée au sein de la société ADN NOTAIRES ASSOCIES et notaire à la résidence de PAGNY SUR MOSELLE, 35 rue Nivoy.*

- *Acceptation par Monsieur le garde des Sceaux de la nomination de Madame Marine GUEUDIN, en qualité de notaire associé exerçant en l'office de PAGNY SUR MOSELLE, 35 rue Nivoy, dont est titulaire la SAS ADN NOTAIRES ASSOCIES.*

Par suite de l'arrêté en date du 12 mars 2025 de Monsieur le Garde des Sceaux, publié au Journal Officiel en date du 20 mars 2025.

Les statuts modifiés de la société sont déposés pour être enregistrés au greffe du Tribunal de Commerce.

Le protocole de cession en date du 29 novembre 2024 prévoyait notamment la clause suivante :

« 2.3. FIN DES FONCTIONS DE DIRECTION ET DE GERANCE La levée des conditions suspensives relatives à la cession des parts et actions desdites sociétés mettra automatiquement fin aux fonctions de gérant de la SCI ADN INVEST du Cédant, dont la démission sera constatée dans l'acte réitératif.

La gérance de la SCI ADN INVEST effectuera les formalités nécessaires en vue de la régularisation de la situation auprès du greffe du Tribunal de Commerce et dans tout journal d'annonces légales. »

La démission des fonctions de directrice générale de Madame Audrey SIBUT-SCHNEIDER est donc effective à compter du 20 mars 2025.

2) RESOLUTION CONCERNANT LES POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés à Maître Grégoire JANNOT, à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en œuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous signature privée ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées et d'accomplir toutes les formalités légales avec faculté de se substituer et avec faculté de délégation en cas d'empêchement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 16 heures 35 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et tous les associés ou leurs mandataires.

Ce procès-verbal sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

A.D.N. INVEST

Société civile immobilière
Au capital de : 1 000,00 €

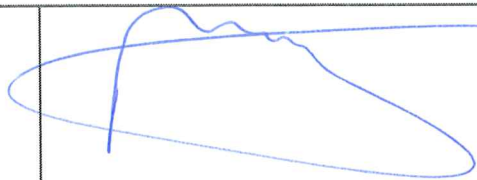
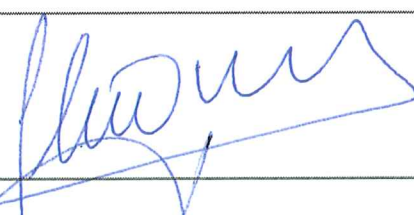
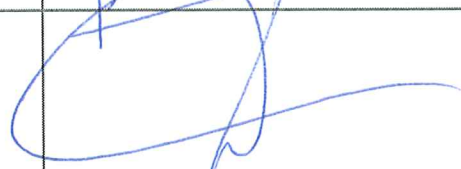
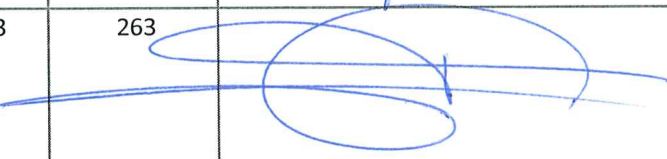
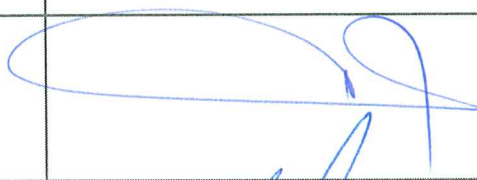
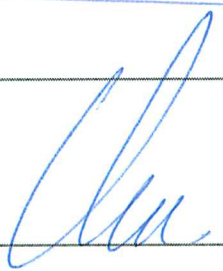
Siège social : 25, rue Carnot à VAL DE BRIEY (54150)

Immatriculée au RCS de VAL DE BRIEY : 949975999

Feuille d'émargement à l'Assemblée Générale extraordinaire du 4 avril 2025

Nom, prénom des associés ou mandataires	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
---	-----------------	----------------	-----------



- ARRICASTRES Olivier	233,3	233	
- LHOMME Stéphane	233,3	233	
- LACOSTE Yves	90	90	
- JANNOT Grégoire	262,3	263	
- DESPINETTE Frédérique	90	90	
- COCCIALE Marine	90	90	
Total	1000	1000	

Certifiée exacte, il résulte de la présente feuille d'émargement que 6 associés étaient présents ou représentés, porteurs de 1000 parts sociales ayant droit au vote et exprimant un nombre égal de voix.

Le président de séance

